

Mont-sur-Rolle, le 8 mai 2020

Madame
Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat
Place du Château 1
1014 Lausanne

Demande de détermination - initiative pour la protection du climat

Madame la Conseillère d'Etat, chère Béatrice,

Nous accusons réception de votre courrier du 17 avril 2020 au sujet de l'objet visé en titre et vous remercions d'avoir consulté notre Association.

S'agissant de cette initiative, elle vise à ce que la Confédération, les cantons et les communes mettent tout en œuvre pour que la Suisse arrive à la neutralité carbone d'ici à 2050.

Cette initiative tend également à ce que les caisses de pension de l'Etat et des communes relevant du droit public adoptent des stratégies en matière « d'investissements responsables et respectueux de l'environnement ».

Dans le principe, les objectifs de cette initiative sont pertinents, le réchauffement planétaire étant un problème que presque plus personne ne conteste.

Plusieurs communes membres de l'AdCV se sont d'ailleurs engagées avec détermination dans des démarches écologiques ; on pense notamment à Bougy-Villars et Clarmont en matière d'installations solaires.

Cela étant, nous relevons que le Conseil fédéral a décidé lors de sa séance du 28 août 2019 de revoir l'objectif de la neutralité climatique en Suisse d'ici à 2050 à la hausse, en visant la neutralité carbone à partir de 2050. Ce projet ambitieux implique notamment à une réduction des émissions de CO2 de 50% pour 2030.

L'objectif principal de l'initiative est donc déjà atteint. Elle apparaît donc comme redondante.

Les objectifs liés aux placements ont débuté avec la création récente de nombreux labels « ESG » et d'une sensibilisation adéquate. Cette initiative n'apporte rien de plus ici aussi.

En conclusion, l'AdCV estime que les dispositions fédérales adoptées après le lancement de l'initiative, ainsi que l'évolution des pratiques du secteur des placements (voir les fonds de pensions, déjà largement acquis aux standards ESG), la rendent obsolète. Le Conseil d'Etat devrait en conséquence proposer son rejet sans contre-projet, et travailler sur la base fédérale.

Ceci est d'autant plus vrai que si le Canton s'appuie sur l'approche fédérale en la matière, nous aurons une meilleure coordination au niveau national. En effet, c'est la Suisse qui a ratifié le protocole de Paris et pas le seul Canton de Vaud.


Par ailleurs, toujours en se fondant sur l'approche fédérale, il existera une possibilité de négocier/discuter de la répartition des charges financières - qui seront élevées - davantage en faveur du Canton et des communes, ce qui serait plus difficile avec l'initiative cantonale, entièrement à charge du Canton et des communes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, chère Béatrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Association de Communes Vaudoises
AdCV



La Présidente
Josephine Byrne Garelli



Le Secrétaire général
Siegfried Chemouny